

RÉSOLUTION N° 519

PLAN À MOYEN TERME 2010-2014

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 558 (10), « Plan à moyen terme 2010-2014 »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Quinzième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/RES. 446 (XV-O/09), a demandé au Directeur général de préparer le Plan à moyen terme (PMT) de l'IICA pour la période 2010-2014;

Que, par la même résolution, le Conseil a autorisé le Comité exécutif à approuver ledit Plan à sa Trentième réunion ordinaire;

Que, dans la préparation du PMT 2010-2014, le Directeur général a pris comme lignes directrices fondamentales i) le Cadre stratégique 2010-2020 adopté par le Conseil en vertu de la résolution n° 444, ii) les mandats émanés du processus des Sommets des Amériques et iii) le Plan AGRO 2003-2015, et qu'il a inclus dans le PMT les questions que les États membres ont définies comme étant prioritaires pour l'action de l'IICA sur les plans régional et national;

Que, conformément à la recommandation des États membres, pour élaborer le PMT 2010-2014, le Directeur général a lancé un processus de consultation avec les États membres;

Que le Directeur général a présenté la première version du PMT 2010-2014 à la Réunion ordinaire 2010 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) tenue le 20 juillet de la présente année;

Que la CCSQG a recommandé d'apporter des modifications au PMT 2010-2014, ce qui a été fait par la Direction générale,

DÉCIDE :

D'adopter le Plan à moyen terme 2010-2014, étant entendu que l'IICA ajustera ledit Plan, dans ses aspects techniques et opérationnels, afin de le rendre conforme au Plan stratégique, en veillant à ce que les ressources financières pour la période 2012-2014 soient affectées selon ses priorités techniques.